



## Notice explicative du projet N°7.33

### **Aménagement et végétalisation des abords de l'église et du cimetière de Saint-Ouen-d'Attez**

Fiche-dispositif N°7 : amélioration de la qualité des services à la population dans une démarche de développement durable

**Comité de Programmation du 30 mars 2015**

## **I. DESCRIPTIF DU PROJET**

### **1. Présentation du projet**

#### ➤ **Contexte :**

Les abords, les allées du cimetière et les accès à l'église du village sont des allées de terre quelque peu chaotiques et recouvertes de cailloux, graviers, gravillons. Avec un tel revêtement, les déplacements ne sont pas aisés pour les personnes âgées et les risques de chutes ou de faux mouvements sont réels. Les accès à personnes à mobilité réduite sont même impossibles sans assistance.

Par ailleurs, l'aspect visuel de cet aménagement est peu agréable, avec une structure paysagère pauvre et grisâtre ne mettant pas en valeur le patrimoine, alors que l'église de Saint-Ouen-d'Attez est inscrite à l'inventaire des patrimoines historiques.

Mais surtout, la configuration des allées impose une utilisation importante de produits désherbants, polluants et coûteux. Afin de réduire cet usage, préconisé dès le Grenelle de l'environnement, la commune envisage de modifier les abords et allées du cimetière et de l'église, en aménageant des allées végétalisées et en végétalisant le reste de la surface.

#### ➤ **Objectifs du projet :**

- Rendre accessible les abords et les allées du cimetière et les accès à l'église aux personnes à mobilité réduite en offrant une possibilité de déplacement en fauteuil roulant sur des dalles de grès planes et des pelouses stabilisées (style parking végétalisé)
- Faciliter le déplacement des personnes en supprimant les graviers et les gravillons et en nivelant les allées
- Végétaliser au maximum les allées et espaces inoccupés de manière à pouvoir assurer un entretien mécanique sans utilisation de produits désherbants
- Rendre le plus harmonieux possible l'environnement de l'église et mettre en valeur ce patrimoine du XVI<sup>e</sup> siècle en lui conservant son caractère « d'église de campagne normande » : pas de goudron, pas de béton, pas de gravier mais un espace davantage végétalisé.

➤ **Public ciblé (statut, nombre) :**

- Les habitants de Saint-Ouen-d'Attez, résidents permanents ou de passage, et particulièrement les familles ayant un parent inhumé dans le cimetière
- Les visiteurs de l'église inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

➤ **Contenu :**

Les allées seront redressées et nivelées.

Deux allées présenteront un cheminement en pavés de grès beige (en harmonie avec les coloris de l'église) plats à joints en herbe et bordés de bandes en pelouse. Elles permettront une circulation sécurisée et commode des piétons et des fauteuils roulants. Un accès (du même type que les parkings végétalisés) sera aménagé pour permettre l'approche d'un véhicule lors des inhumations.

Les espaces restants et offrant la possibilité d'une coupe mécanique seront mis en pelouse. Pour les espaces plus étroits, un feutre géotextile recouvert de pouzzolane (roche volcanique peu perméable dont le coloris rappelle les grisons de l'église) empêchera la prolifération des herbes indésirables et facilitera l'entretien manuel.

Quelques plantations d'arbustes à développement restreint et croissance lente seront effectuées pour rendre plus paisible et harmonieux l'environnement. L'entretien de ce nouvel espace vert sera assuré par l'ouvrier communal.

Un panneau didactique expliquera la démarche entreprise de végétalisation, indispensable pour supprimer la pollution par produits de traitements.

➤ **Calendrier de réalisation (déclinaison des étapes) :**

- Janvier 2015 : réflexions autour d'un réaménagement des abords de l'église et du cimetière, et d'un changement de l'entretien
- Printemps 2015 : travaux de végétalisation de l'espace

## **2. Localisation de l'opération**

➤ **Lieu de réalisation de l'opération :**

- Commune de Saint-Ouen-d'Attez

➤ **Zone géographique d'où proviennent les bénéficiaires :**

- Commune de Saint-Ouen-d'Attez
- Commune d'origine pour les visiteurs

## II. EVALUATION DU PROJET

- **Indicateur(s) de réalisation (moyens mis en œuvre à travers l'action) :**
  1. Proportion de surfaces perméables par rapport à la surface totale de l'aire : 100%

- **Indicateur(s) de résultats (effets attendus) :**
  1. Quantité de produits phytosanitaires « économisés » sur cette zone : 100%

- **Critères de notation**

### **Partenariat/Concertation :**

Suite à une communication faite sur le programme LEADER par le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton, la commune de Saint-Ouen-d'Attez a évalué les projets prioritaires de la commune. L'équipe du Pays a ensuite évalué avec eux l'éligibilité de leurs projets au regard des critères retenus. L'expérience des parkings végétalisés a permis aux élus de s'en inspirer.

### **Caractère pilote/Innovation :**

Si des parkings végétalisés existent déjà, un tel projet qui consiste plutôt en un réaménagement d'allées et de terrain à des fins écologiques fait plutôt figure d'exception pour l'instant.

Ce projet est exemplaire dans la lutte contre le ruissellement. En effet, une aire de circulation qui est constituée de matériaux perméables, y compris dans la zone de manœuvres, constitue un projet innovant, très peu rencontré en milieu rural (surtout dans la partie cimetièrè).

### **Diagnostic ascendant :**

- *Qui a réalisé le diagnostic/constat ?* Les élus de Saint-Ouen-d'Attez
- *Comment ?* Lors des réflexions menées sur la nécessité de réduire l'usage de produits phytosanitaires
- *A quelle échelle ?* La commune de Tillières-sur-Avre
- *Un document a-t-il été réalisé ?* Non, mais le projet a été discuté lors de conseils municipaux et avec l'équipe du Pays

### **Social :**

Cet aménagement, environnementalement vertueux, doit permettre de déclencher une prise de conscience chez ses usagers : une autre façon d'aménager l'espace est possible en dehors de l'artificialisation des sols.

L'originalité de la végétalisation d'une aire de stationnement permet d'espérer que ses utilisateurs seront séduits par la qualité de l'équipement et donc plus sensibilisés, voire motivés, par des pratiques vertueuses de respect de l'environnement.

### **Ecologie/Environnement :**

L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires contribue à la diminution des émissions de produits chimiques donc à la diminution de la pollution des nappes phréatiques. Par ailleurs, la commune choisit de végétaliser le sol (et non de l'imperméabiliser par des travaux de maçonnerie ou de goudronnage) pour supprimer l'usage de produits phytosanitaires.

### **Economie :**

L'arrêt de l'utilisation de produits phytosanitaires représente une économie non négligeable pour la commune. Cette économie sera dédiée au temps de travail passé à la coupe mécanique de l'herbe.

### III. PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT DU PROJET

<b>Nature des dépenses</b>	<b>Montant HT</b>
Réaménagement et végétalisation	10 805,60€
<b>Coût prévisionnel du projet</b>	<b>10 805,60€</b>

<b>Financement d'origine publique</b>	<b>Montant HT</b>
<i>Financeurs publics sollicités</i>	
Etat	0 €
Conseil Régional	0 €
Conseil Général	0 €
Autres (commune, PNR, EPCI...)	0 €
<i>Autofinancement : maître d'ouvrage public</i>	4 862,52€
<b>Sous-total contrepartie nationale</b>	<b>4 862,02€</b>
<b>Financements européens (FEADER) sollicités dans le cadre de Leader 55 % de financements publics</b>	<b>5 943,08€</b>
<b>Sous-total financements publics</b>	<b>10 805,60 €</b>

<b>Financement d'origine privée</b>	<b>Montant en €</b>
Autofinancement : maître d'ouvrage privé	0 €
Autofinancement public non co-finançable	0 €
Autres financeurs privés	0 €
<b>Sous-total financeurs privés</b>	<b>0 €</b>

<b>Recettes prévisionnelles générées par le projet</b>	<b>Montant en €</b>
<b>Sous-total recettes prévisionnelles</b>	<b>0 €</b>

<b>TOTAL = coût général du projet</b>	<b>10 805,60€</b>
---------------------------------------	-------------------

Nota Bene : LE FEADER représente 55% de la dépense totale